

Le Messager

LÉGALES

En application de l'arrêté du 19 novembre 2025 (NOR : MICE2526975A) modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif aux caractères (applicable aux annonces non fortaissées) est fixé à 0,189 euros HT pour l'année 2026. Le tarif d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

PORTÉ D'ENTRÉE DU PAYS ROCHOIS

ETFAUX

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêté Municipal N° ARR 90/2025 du 20/10/2025
Relative à Procédure de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Secteur « Prés Salés »

La commune d'Eteaux organise une enquête publique dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, en vue de permettre l'aménagement d'un quartier éco-responsable, à proximité du pôle multimodal de La Roche-sur-Fron, intégrant environ 100 logements en mixité sociale, des espaces publics qualitatifs et des principes environnementaux ambitieux.

Dates de l'Enquête Publique

Du Lundi 29 décembre à 14h00 au Jeudi 29 janvier 2026 à 12h00.

Pendant cette période, un dossier de présentation du projet sera mis à disposition :

- en Mairie d'Eteaux aux jours et heures d'ouverture habituelle
- en ligne sur le site internet de la commune : <https://mairie-etfaux.com/ke65563>
- en ligne sur le registre dématérialisé dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/675/>

Le public pourra consulter ses observations :

- depuis l'onglet « participation à l'enquête publique en ligne » sur la page dédiée du site <https://mairie-etfaux.com/ke65563> ;
- sur le registre papier, disponible à l'accueil de la mairie ;
- par courrier postal jusqu'au 29/01/2026 à l'attention de Monsieur Nivelle, commissaire enquêteur ; Mairie d'Eteaux, 28 place de la Mairie, 74800 Eteaux.

Trois permanences, assurées par Monsieur Nivelle, commissaire enquêteur, se tiendront :
• le lundi 29 décembre 2025 de 14h00 à 18h00
• le mercredi 14 janvier 2026 de 08h00 à 12h00
• le vendredi 23 janvier 2026 de 14h00 à 18h00

Ces permanences auront lieu à la mairie d'Eteaux, salle du conseil municipal. Pour mémoire, cette enquête publique ne concerne pas l'ensemble du territoire communal, mais uniquement le secteur Identifié des « Prés Salés ».

Avis d'enquête publique commune de MIEUSSY

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

L'enquête se déroulera du lundi 19 janvier 2026 à 9 heures au mercredi 18 février 2026 à 12 heures

Par arrêté n°2025-107, le maire de MIEUSSY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la modification n°2 du PLU.

A cet effet, par décision n° E25000278/38 du 26/11/2025 de monsieur le Président du tribunal administratif de GRENOBLE, monsieur Jean-François MARTIN a été désigné commissaire enquêteur et M. Joel BARADON a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs, du lundi 19 janvier 2026 à 09h jusqu'au mercredi 18 février 2026 à 12h.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de MIEUSSY aux jours et heures suivants :

- Le lundi 19 janvier de 9h00 à 12h00
- Le mardi 20 janvier de 14h00 à 17h00
- Le mercredi 18 février de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier soit en mairie soit sur le site internet de la commune « mairie-mieussy.fr » et consigner ses remarques sur le registre d'enquête déposé à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Les observations pourront également être adressées par courrier postal en mairie de MIEUSSY à l'attention du commissaire enquêteur ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique@mairie-mieussy.com

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions pourront être consultés en mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune.

Le projet de modification n°2 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera l'objet d'une approbation par le conseil municipal.

ANNEMASSE

à vivre ensemble

Enquête publique

Par arrêté n° ADCV/JRB/2025.00784 du 5 décembre 2025, Monsieur le Maire d'Annemasse a ordonné qu'il soit procédé à une enquête publique pour l'établissement des services d'ancrage pour la ligne aérienne de contact (LAC) et l'éclairage public sur le territoire de la commune d'ANNEMASSE dans le cadre de l'extension de la ligne de tramway « Rue du Parc - Avenue de Verdun » (phase 2).

L'enquête publique se déroulera du vendredi 16 janvier 2026 à 9h00 au vendredi 30 janvier 2026 incluse à 17h00 en Mairie d'Annemasse.

Est désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur, Madame Emilie ROBERT, ingénieure territoriale. Elle se tiendra à la disposition des personnes intéressées le vendredi 16 janvier 2026 de 9h00 à 12h00 et le vendredi 30 janvier 2026 de 14h00 à 17h00 à la mairie d'Annemasse, au sein de la Direction Urbanisme-Fonction.

Durant la période fixée ci-dessus, le public pourra consulter le dossier d'enquête en mairie d'ANNEMASSE les lundis et jeudis de 13h30 à 17h00 et les mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Le dossier sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de la Ville « www.annemasse.fr ». Le public pourra consigner ses observations sur le registre commun à cet effet ou les adresser directement, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie d'ANNEMASSE, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse « enquetes@annemasse.fr ».

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête transmis au maire dans les trente (30) jours suivant la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public en mairie d'Annemasse et sur le site internet de la Ville d'Annemasse, durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/ CONSTITUTIONS



POLLIER GIRAUD BIRMELE
10 Ter Rue de l'Europe - Le Vertitis
74200 THONON-LES-BAINS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société LE TRAITÉUR DU QUOTIDIEN

FORME : Société à responsabilité limitée

APPORTS : 5.000,00 € en numéraire

CAPITAL : 5.000,00 €

SIÈGE : 74140 CHENS-SUR-LEMAN, 76 Impasse Birel,

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, l'achat, la vente et l'exploitation de biens, la gestion de l'activité de valeur, vente à emporter et restauration à domicile.

La vente de boissons alcoolisées ou non,

L'organisation complète de tout type de réception,

La restauration ambulante de type Food-truck, proposant la vente au comptoir d'aliments et de boissons présentes dans des conditions idéales, que l'on peut consommer directement sur place ou emporter.

GERANCE : Monsieur Maxime, Jean-Pierre DEULIER, 74140 DOUVANE, 07

Passage du Pese Lait,

Monsieur Roman, Thomas DEULIER, Demeurant à 74890 FESSY, 30 Allée des Jardins d'Agro,

DURÉE : 75 années

R.C.S. : THONON-LES-BAINS, Haute-Savoie.

Pour avis,
La Gérance

Cabinet Fabrice Alesandri
8 rue des Voirons
74100 Annemasse

Hikari Corp.

Société par actions simplifiée au capital de 1 050 000 Euros
Siège social : 64, route de la Vilange - 74930 Pers-Jussy

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date à Pers-Jussy du 22 décembre 2025, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Hikari Corp.

Capital social : 1 050 000 Euros

Siège social : 64, route de la Vilange - 74930 Pers-Jussy

Objet : la prise et la détention de toute forme de participations dans toutes sociétés, civiles ou commerciales, créées ou à créer, directement ou indirectement et notamment par la voie de la prise de participation dans une ou des sociétés de ce secteur d'activités, la création de jeux vidéo, d'images, vidéos, d'animations, la production et la création d'œuvre interactive ; la gestion du portefeuille titres constituée par la société.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf années à compter de l'immatriculation de la société au RCS

Direction : Monsieur Nicolas Augustin-Vaz, 61, Cours Aristide Briand - 84860 Cabanac

Associés et droit de vote : L'acte pour chaque associé sur justification de son identité, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quote du capital qu'elles représentent. Les associés peuvent participer aux réunions par tous moyens de communication.

Clauses d'agrément : La cession d'actions à un tiers non associé est soumise à l'agrément de la Direction.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Thonon-les-Bains.

Pour avis,
Le Président,
M. Fabrice Alesandri

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/12/2025, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : LEMANTOC74

Siège : LTV4

Forme : SASU

Capital social : 100 €

Siège social : 1 place du marché, 74200 THONON-LES-BAINS

Objet social : La société a pour objet l'exercice de la profession de loueur de véhicules légers et lourds avec chauffeurs ou sans chauffeurs, la réparation et l'entretien de véhicules, le négoce de véhicules, l'immatriculation de véhicules.

Président : M. Rezak-Idiss SEMAKOJI demeurant 1 place du marché, 74200 THONON-LES-BAINS

Cause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.

Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de THONON-LES-BAINS

Avant acte sous seing privé en date à Pers-Jussy du 22 décembre 2025, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Hikari Corp.

Capital social : 1 050 000 Euros

Siège social : 64, route de la Vilange - 74930 Pers-Jussy

Objet : la prise et la détention de toute forme de participations dans toutes sociétés, civiles ou commerciales, créées ou à créer, directement ou indirectement et notamment par la voie de la prise de participation dans une ou des sociétés de ce secteur d'activités, la création de jeux vidéo, d'images, vidéos, d'animations, la production et la création d'œuvre interactive ; la gestion du portefeuille titres constituée par la société.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf années à compter de l'immatriculation de la société au RCS

Direction : Monsieur Nicolas Augustin-Vaz, 61, Cours Aristide Briand - 84860 Cabanac

Associés et droit de vote : L'acte pour chaque associé sur justification de son identité, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quote du capital qu'elles représentent. Les associés peuvent participer aux réunions par tous moyens de communication.

Clauses d'agrément : La cession d'actions à un tiers non associé est soumise à l'agrément de la Direction.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Thonon-les-Bains.

Etude de Maîtres Jean-François GRILLAT, Marie-Laure DEGERINE-GRILLAT et Lucie CIRIOLO, Notaires associés à BONS EN CHABLAIS (Haute-Savoie), 84 Avenue du Lemn

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Jean-François GRILLAT, Notaire de la Société Civile Professionnelle dénommée « Jean-François GRILLAT, Marie-Laure DEGERINE-GRILLAT et Lucie CIRIOLO », titulaire d'un Orice Notarial, dont le siège est à BONS EN CHABLAIS (Haute-Savoie), 84 Avenue du Lemn, le 17 décembre 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : JMF

FORME : société civile immobilière

Siège social : 173 chemin de Lesclaux, 74550

OBJET : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la constitution, l'administration, la gestion, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Faire bénéficier à tout associé et notamment Monsieur Olivier DEGENEVE et à Madame Beatrice PELLET-JAMBAZ du bien se trouvant dans la société afin qu'ils puissent en faire leur résidence principale à titre gratuit.

DURÉE : La société est constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : SIX CENT TREIZE MILLE DEUX EUROS (613.002,00 EUR).

APPORT IMMOBILIER : un bien immobilier sis à PERRIGNIER (74550), 171 chemin de Lesclaux évalué à la somme de 613 000,00 EUR.

GERANTS : Monsieur Olivier DEGENEVE et Mme Beatrice PELLET-JAMBAZ, son épouse, demeurant ensemble à PERRIGNIER (74550), 171 chemin de Lesclaux

AGREMENT : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

RCS : La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de THONON-LES-BAINS.

Pour avis, Le notaire.

C.M.C. CONSTRUCTIONS SOUDEES

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 €
Siège social : 74550 PERRIGNIER 233 Route de Planbois
RCS THONON-LES-BAINS 422 386 650

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 17/12/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 01/01/2026, sans création d'un titre nouveau et à adopter le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 50.000 €

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOIE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Monsieur Frédéric LETTE et Madame Isabelle LETTE, co-gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : la SARL LRI GROUP dont le siège social est à 74500 PUILLET, 193 Rue des Cèdres, RCS THONON-LES-BAINS 977 933 613

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Frédéric LETTE, demeurant à 74500 PUILLET, 193 Rue des Cèdres, RCS THONON-LES-BAINS 977 933 613

Pour avis, Le Président,
M. Frédéric LETTE

NOMINATION - TRANSFERT - MODIFICATION - MOUVEMENT



POLLIER GIRAUD BIRMELE
10 Ter Rue de l'Europe - Le Vertitis
74200 THONON-LES-BAINS

LE RESTAURANT D'IVOIRE

Société à responsabilité limitée au capital de 600.000 euros
Siège social : 30 Grande Rue
74140 TVOIRE
R.C.S THONON-LES-BAINS B 383 880 697

MODIFICATION DE LA GERANCE

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 09/12/2025, il a été pris acte du décès de Monsieur Henrick AGUZZOLI, demeurant 74140 SCEZ, 38 Résidence de la Tuilière le 04/07/2025 et il a été décidé d'adopter une nouvelle cogérance à Madame Ilana AGUZZOLI-TAIN, gérante en exercice, en la personne de Madame Valérie SCEZ, 38 Résidence de la Tuilière, à compter rétroactivement du 01/12/2025, pour une durée indéterminée.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de THONON-LES-BAINS, Haute-Savoie.

Pour avis, La Gérance

SAN PIETRINO

Société en Non Collectif au capital de 7.500 €
Siège social : 74800 SAINT-PIERRE-EN-FRANCAIS
R.C.S. ANNECY 825 007 313 - 2017 B 00085

Par décisions unanimes en date du 12/08/2025, les associés ont décidé de réduire à compter du même jour le capital social d'une somme de 10 € par voie de rachat et d'annulation d'une part sociale pour le ramener de 7.500 € à 7.490 €.

Aux termes du procès-verbal établi le 09/12/2025, la gérance a constaté la réalisation définitive de ladite réduction de capital.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

- Ancienne mention : Capital : 7.500 € - Nouvelle mention : Capital : 7.490 €

Le dépôt légal sera effectué au Tribunal de Commerce d'ANNÉCY (74).

Pour avis, La Gérance